

**RIOPEL GAGNON LAROSE**  
**S T É N O G R A P H E S   O F F I C I E L S**  
**O F F I C I A L   C O U R T   R E P O R T E R S**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE DU DISTRIBUTEUR POUR LA  
RÉVISION TARIFAIRE DES ANNÉES  
2026-2027, 2027-2028 ET 2028-2029

DOSSIER : R-4307-2025 - Volet 1

RÉGISSEURS :    M. FRANÇOIS ÉMOND, président  
                  Mme SYLVIE DURAND  
                  Me MICHEL SIMARD

AUDIENCE DU 12 JANVIER 2026  
EN PRÉSENTIEL

VOLUME 3

**ROSA FANIZZI**  
**STÉNOGRAPHE OFFICIELLE**

COMPARUTIONS :

Me ANNIE GARIÉPY  
Me MARILOU LEFRANÇOIS  
Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE  
Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY  
avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me SIMON TURMEL  
avocat d'Hydro-Québec Distribution

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de  
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX  
avocat de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et du  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-  
CIFQ);

Me PAULE HAMELIN  
Me NICOLAS DUBÉ  
avocats de l'Association des redistributeurs  
d'électricité du Québec (AREQ);

Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT  
Me MARIE-PIERRE BOUDREAU  
avocats de Coalition des centres de données  
(Coalition);

Me ANDRÉ TURMEL  
Me CHARLES TURMEL  
avocats de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
avocate du Groupe de recommandations et d'actions  
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID  
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
Me GABRIELLE CHAMPIGNY  
avocats du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me JOCELYN OUELLETTE  
avocat du Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat du Regroupement pour la transition,  
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ);

Me SERENA TRIFIRO  
avocate de Union des consommateurs (UC);

Me RÉMI JOLICOEUR  
avocat de Union des producteurs agricoles (UPA).

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	9
 <b>PREUVE HQD - PANEL 1 (Suite)</b>	
MANON ANCTIL	
LUC DUBÉ	
GRÉGORY EMIEL	
CHARLES-DAVID FRANCHE	
MYRIAM HUDON	
STÉPHANE VERRET	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	11
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	16
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	24
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SERENA TRIFIRO	97
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	102
 <b>PREUVE HQD - PANEL 2</b>	
NATHALIE VILLENEUVE	
LARA TABBAKH	
SARAH TRABELSI	
MARC-ANTOINE BARIL	
JEAN-PIERRE CROTEAU	
MARC-ANDRÉ LAVIGNE	
INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL	173
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RÉMI JOLICOEUR	200
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	205
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX	219

**LISTE DES ENGAGEMENTS**

	<u>PAGE</u>
E-8 (HQD) : Fournir les intrants et la source spécifique avec le lien hypertexte pour les trois régions apparaissant dans l'onglet « Basis plus frais » de la pièce B-0132  (demandé par l'AHQ-ARQ)	14
E-9 (HQD) : Préciser si des mesures d'atténuation ont été mises en place par le Distributeur, à la suite du report des mises en service, dans le cadre du projet de remplacement des systèmes de conduite du réseau de distribution, du dossier R-4047-2018  (demandé par la Régie)	23
E-10 (HQD) : Valider les chiffres s'ils coordonnent avec les pièces B-0027 et B-0060.  (demandé par la Régie)	27

E-11 (HQD): Fournir le revenu requis fait en fonction des tarifs actuels, selon la demande originale B-0013 de 2025 plus l'impact tarifaire avec l'effet des dépenses d'exploitation. Également pour la décision 2025-124, en indiquer la hausse tarifaire globale pour chacune des années (demandé par la Formation) 152

E-12 (HQD) : Vérifier les puces et les échéanciers qui les concernent et fournir la planification (demandé par la Formation) 169

E-13 (HQD): Compléter la réponse qui fut donnée à la question 6.2 de la DDR-1 de l'AQCIE-CIFQ en y indiquant pourquoi le montant des coûts de service totaux diffère du montant des revenus, après hausse, montant à l'appui, les éléments qui expliquent cet écart, et ce, pour les pièces B-28, B-29 et B-30 au tableau numéro 8 (Demandé par l'AQCIE-CIFQ) 233

E-14 (HQD) : Vérifier la réelle tendance de  
l'indice d'interfinancement des Grands  
industriels pour les années 2025 à  
2028 (demandé par l'AQCIE-CIFQ) 238

E-15 (HQD) : Confirmer si le nouveau programme SGÉ  
qu'on peut appeler deuxième  
bonification, sera ouvert à l'ensemble  
de la catégorie des contrats spéciaux,  
peu importe, que leurs tarifs soient  
liés au Tarif L, et également fournir  
le nombre d'abonnements qui seront  
éligibles au nouveau programme SGÉ,  
deuxième bonification  
(demandé par la AQCIE-CIFQ) 249

E-16 (HQD) : Fournir les projections de l'évolution  
du nombre d'abonnements par catégorie  
de clients pour les années 2026 à 2028  
(demandé par l'AQCIE-CIFQ) 260

E-17 (HQD) : Procéder à une révision des pièces  
B-0028 à B-0030 portant sur la  
répartition des coûts  
(demandé par l'AQCIE-CIFQ) 260

E-18 (HQ) : Préciser de quel type d'option  
tarifaire est-il question dans la  
réponse à la question 8.1 de la DDR 1  
de l'AQCIE-CIFQ, pièce B-0084 qui  
permettrait de distinguer certains  
abonnés du tarif L à d'autres et qui  
expliquerait l'erreur qui a été faite  
(demandé par la AQCIE-CIFQ) 264

---

1 procède à une vérification en mettant les décimales  
2 qu'il faut pour voir la réelle tendance de l'indice  
3 d'interfinancement des Grands industriels pour les  
4 années de deux mille vingt-cinq (2025) à deux mille  
5 vingt-huit (2028), et pour voir si c'est une  
6 tendance qui normalement devrait être à la hausse  
7 et non pas stable comme l'indiquent les indices  
8 qu'on voit là.

9 LE PRÉSIDENT :  
10 Numéro 13.

11  
12 E-14 (HQD): Vérifier la réelle tendance de  
13 l'indice d'interfinancement des Grands  
14 industriels pour les années 2025 à  
15 2028 (demandé par l'AQCIE-CIFQ)

16  
17 Me SYLVAIN LANOIX :

18 Q. **[227]** Merci. Maintenant, dans le cadre de votre  
19 présentation, je ne pense pas que ce soit utile  
20 d'exhiber la page, mais vous parlez de mesures dont  
21 les - je vais parler des programmes d'efficacité  
22 énergétique de nouveau - donc, il y a certaines  
23 mesures dont les modalités sont toujours en  
24 développement. Est-ce que ça veut donc dire que  
25 certaines mesures qui sont en développement pour

1       lesquelles on a déjà prévu au budget des montants  
2       associés à des mesures qui ne sont toujours pas  
3       approuvées par le ministère de l'Environnement?

4       M. JEAN-PIERRE CROTEAU :

5       R. Donc, le dossier tarifaire puis les enveloppes  
6       associées aux différents portefeuilles ont été bâtis  
7       avec les hypothèses qu'on avait au moment de la  
8       préparation du dossier, donc ça incluait les  
9       programmes qui avaient été approuvés par le MELCCFP  
10      qui ont été intégrés dans les enveloppes.

11               Comme on l'a indiqué dans les DDR, on a  
12      d'autres programmes qu'on a continué à travailler  
13      et pour lesquels il y a encore des hypothèses qui  
14      ne sont pas confirmées, qui eux n'ont pas été  
15      intégrés directement dans l'enveloppe des  
16      portfolios. C'est d'ailleurs pour ça qu'on propose  
17      une approche par portfolio.

18               Puis certains de ces programmes-là ne sont  
19      pas encore approuvés par le MELCCFP, parce  
20      justement, on est en discussion justement pour voir  
21      quel est le niveau des informations des demandes  
22      qu'il pourrait y avoir. Il faut garder en tête que  
23      c'est la première année de ce cycle qu'on fait  
24      justement avec le MELCCFP, donc je vous dirais  
25      qu'on est encore nous aussi en apprentissage avec

1 eux sur les différentes méthodes pour les  
2 approbations.

3 Q. **[228]** Est-ce que le ministère, lorsque vous  
4 soumettez des nouvelles mesures ou des  
5 modifications des mesures déjà approuvées ou des  
6 nouvelles mesures, donc, approuve uniquement les  
7 modalités du... est-ce qu'elle approuve également  
8 les budgets associés au programme en question?

9 R. Donc, ils approuvent les programmes. On monte les  
10 détails des programmes, combien on s'attend, par  
11 exemple, d'avoir de clients, ils voient aussi les  
12 budgets qu'on y associe, mais il faut garder en  
13 tête, la distribution des rôles et responsabilités  
14 entre le MELCCFP et la Régie. Donc, le MELCCFP est  
15 responsable de l'approbation des programmes. Quand  
16 on leur présente, on leur présente le budget qu'on  
17 voit qu'on aurait d'associé, mais les budgets eux-  
18 mêmes, ça, c'est une approbation de la Régie.

19 Q. **[229]** Et je vous exhibe ici, je vais juste  
20 retourner dans le mode partage, la question et la  
21 réponse à la question 15.2 de la DDR numéro 1 de  
22 l'AQCIE-CIFQ, B-0084, où on vous demandait de :

23 [...] indiquer si les montants  
24 concernant le programme SGÉÉ inclus  
25 dans les budgets annuels des

1                                   références (i) et (iii)  
2       Donc, qui est tout simplement la preuve au présent  
3       dossier,  
4                                   sont basés sur les modalités actuelles  
5                                   du programme.

6       Et la réponse a été :

7                                   Non, ils ne le sont pas. Les montants  
8                                   inclus au budget découlent des  
9                                   hypothèses du Distributeur au moment  
10                                  de la préparation du budget,  
11                                  lesquelles reflètent des appuis  
12                                  financiers modifiés au programme SGÉEÉ  
13                                  et les impacts attendus de la fixation  
14                                  par la Régie d'une modalité tarifaire  
15                                  SGÉEÉ applicable pour les clients au  
16                                  tarif L.

17       Vous avez également, donc, est-ce que c'est exact  
18       que pour ce qui est du SGÉEÉ, les nouvelles  
19       modalités ou la refonte du programme SGÉEÉ dont il  
20       est mentionné dans la preuve est toujours en  
21       discussion auprès du ministère de l'Environnement?

22       M. MARC-ANTOINE BARIL :

23       R. Donc, en fait, pour le SGÉEÉ, la particularité, puis  
24       je vais peut-être juste y revenir, c'est que la  
25       particularité dans le dossier, c'est qu'on avait un

1 programme qui était déjà existant par le passé. On  
2 avait déjà envisagé une première bonification au  
3 moment de la préparation du dépôt, donc c'est de là  
4 la réponse, donc de dire que ce qui avait été  
5 déposé c'était pas le programme qui était existant  
6 par le passé. Puis depuis, on a aussi eu  
7 l'intention d'en faire une deuxième bonification  
8 qu'on teste avec le marché puis l'intention de le  
9 lancer en début deux mille vingt-six (2026), donc  
10 dans les deux-trois prochains mois, qui est  
11 existante. Donc, pour cette deuxième bonification-  
12 là, c'est ça qu'on n'a pas encore eu l'approbation  
13 du MELCCFP, puis on va avoir une communication avec  
14 eux pour aller chercher leur approbation par  
15 rapport à cette nouvelle bonification.

16 Q. **[230]** Sur le site Internet d'Hydro-Québec, on  
17 présente déjà ce que vous appelez le programme SGÉ,  
18 c'est-à-dire un programme de système de gestion  
19 d'énergie, on a enlevé le deuxième « É », et puis  
20 il y a déjà des montants d'aide financière qui sont  
21 annoncés. Est-ce que ces montants-là qui sont  
22 annoncés sur le site Internet incluent cette  
23 deuxième bonification-là ou reflètent la situation  
24 d'une première bonification uniquement?

25 R. C'est notre programme à venir, donc la deuxième

1 bonification effectivement.

2 Q. **[231]** Donc, parfait. Et donc, cette deuxième  
3 bonification-là, est-ce que je comprends donc, on  
4 en est où, là, avec le ministère de l'Environnement  
5 au niveau de l'approbation?

6 R. Donc, pour celui-là, dans nos derniers échanges  
7 avec le MELCCFP, donc ce qu'on a convenu, c'était  
8 de voir avec eux comment, pour les bonifications de  
9 programmes existants, comment ils voulaient  
10 fonctionner. On attendait un retour du MELCCFP pour  
11 voir le processus d'approbation pour des  
12 modifications de programmes existants, puis on va  
13 être en communication encore au courant des  
14 prochaines semaines avec eux pour voir comment on  
15 va aller chercher leur approbation.

16 Q. **[232]** Donc, il n'y a pas vraiment de développement,  
17 je vous dirais, là, depuis la première fois que  
18 vous les avez interpellés. Vous êtes toujours en  
19 attente de leur modus operandi.

20 R. Donc, spécifiquement par rapport à ce programme-là,  
21 oui, mais pour tous les programmes qui étaient  
22 existants lors du dépôt, on a obtenu les  
23 approbations du MELCCFP, je pense, en date de  
24 septembre, si je ne me trompe pas.

25 Q. **[233]** O.K. Est-ce que le ministère vous a donné un

1 horizon d'approbation pour cette deuxième  
2 bonification-là?

3 R. Non.

4 Q. **[234]** Non. O.K. Est-ce qu'en plus des abonnés au  
5 tarif L, tous les contrats spéciaux sont éligibles  
6 au nouveau programme SGÉ, là, qui inclut une  
7 deuxième bonification?

8 R. Donc, puis là, je ne veux pas m'avancer trop  
9 spécifiquement dans les modalités de programmes,  
10 mais il y a quelques modalités qui s'appliquent de  
11 façon différente aux contrats spéciaux versus le  
12 tarif L.

13 Q. **[235]** Et puis est-ce que ça bénéficierait  
14 uniquement aux contrats spéciaux qui sont liés au  
15 tarif L ou ça pourrait être applicable à l'ensemble  
16 des contrats spéciaux sous réserve de certaines  
17 modalités différentes?

18 R. Je ne veux pas nécessairement m'engager sur celle-  
19 la, parce que, en fait, je ne veux pas m'avancer  
20 sur celle-là. Je ne suis pas certain des modalités  
21 fines, est-ce que ça va être seulement les contrats  
22 spéciaux, l'ensemble des contrats spéciaux ou ceux  
23 spécifiquement au Tarif L pour les modalités du  
24 programme spécifiquement.

25 Q. **[236]** Alors, sous forme d'engagement, j'aimerais